

OBJECTIF

Permettre au conducteur :

de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, d'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

(Arrêté du 3 janvier 2008 - Art 2)

PROGRAMME

Mettre en œuvre une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité

Caractéristiques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité.

Perfectionnement à une conduite sûre et économique.

Principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique.

Chargement, arrimage, manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule.

Application pratique et analyse de la conduite en situation normale comme en situation difficile : conduite individuelle comprenant et manœuvres professionnelles.

Appliquer les réglementations

La réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises :

Les temps de conduite et de repos des conducteurs.

L'utilisation du chronotachygraphe électronique.

La formation des conducteurs :

Les conventions collectives.

Les statuts particuliers (la fonction publique).

La réglementation applicable au transport de marchandises en national et en international :

Transports publics

Transports compte-propre

Location

Les différents contrats et documents nécessaires à l'acheminement des marchandises.

Redevance d'utilisation des infrastructures routières

Mettre en œuvre les principes de prévention des risques physiques, les règles de sécurité routière et environnementales

La prévention des risques physiques et notamment l'hypovigilance.

L'aptitude physique et mentale.

La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence.

Les principes élémentaires du secourisme.

Les règles de circulation et de signalisation routières.

Les risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds.

Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt.

La circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages.

Le franchissement des passages à niveau.

La criminalité et le trafic de clandestins.

Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise

Service, logistique

Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque de l'entreprise et au développement de la qualité de service.

Sensibilisation au développement durable

Sûreté du fret.

L'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché.

Evaluer les acquis

VALIDATION

Attestation de Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) marchandises si succès à l'évaluation finale.

PRÉ-REQUIS:

Tout conducteur, âgé de 21 ans minimum.

Titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.